



Grille d'évaluation activité de loisirs

Audit du référent.e

Structure du référent : Pas-de-Calais Tourisme

Nom du référent : Brissaud Sophie

Date de l'audit :

Nom du (des) représentant(s) rencontré(s) :

Informations sur le prestataire

Nom de l'établissement :

Propriétaire de l'établissement :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet :

Pour rappel : Le prestataire doit valider les critères d'éligibilité, les critères socles ainsi que les critères thématiques.

Les activités éligibles sont les activités à caractère culturel, récréatif ou sportif.

Les ports et haltes fluviales n'entrent pas dans cette catégorie, ni dans la nomenclature des lieux de visite établie à l'échelle nationale. En revanche, les différents services proposés par ces haltes ou ces ports, s'ils répondent au référentiel, peuvent être labellisés chacun dans sa catégorie : location de vélo, restauration, activité de loisirs ...

Accueil Vélo portant des valeurs fortes liées au slow tourisme et privilégiant un mode de découverte doux des territoires, il n'est pas cohérent de labelliser des activités de loisirs fortement carbonées telles que les activités de karting, moto-cross, buggy...

Critères d'éligibilité	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être situé à proximité d'un itinéraire vélo				
1.1 Le prestataire évalué est situé à proximité d'un ou plusieurs itinéraires répondant à l'une des catégories éligibles au déploiement de la marque Accueil Vélo :				
1.1.1 itinéraire inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.1.2 itinéraire inscrit à un schéma régional ou départemental cyclable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.1.3 itinéraire « sportif » inscrit dans les mêmes schémas que ci-dessus ou au PDIPR ou labellisé « Grandes Traversées » par la FFC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.1.4 « camp de base » : accès train+ vélo ou car + vélo +5 boucles minimum inscrites à un schéma (chaque boucle balisée et minimum 10km) + services aux cyclistes minimum hébergement / restauration/ location + POI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.1.5 itinéraire de « maillage », sur véloroute, inscrit à un schéma départemental, mesurant de 35 à 100 km et reliant deux itinéraires ou rejoignant un lieu touristique d'importance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Grille d'évaluation activité de loisirs

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être informé sur le meilleur parcours pour arriver chez votre Accueil Vélo				
Rappel : Si vous avez un doute sur l'itinéraire de liaison, parlez-en à votre animateur territorial de la marque.				
L'accès au service Accueil vélo doit être cohérent par rapport au positionnement (cible de clientèle, type de pratique du vélo et territoire).				
1.1 Le prestataire connaît le trajet de liaison entre l'itinéraire et son établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Le trajet de liaison répond à une des 4 possibilités ci-dessous :				
1.2.1 le prestataire est situé directement sur l'itinéraire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2.2 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement est validé par un processus local	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2.3 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement emprunte des aménagements cyclables en sites propres (véloroute, piste cyclable...) ou en site partagé (bande cyclable, chaudiou) ou une petite route de campagne au trafic automobile très limité et ne présentant pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2.4 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire vélo et l'itinéraire de liaison n'est pas aménagé (pas de voie verte ni de piste cyclable, ni de bande cyclable, ni de chaussidou, ...) mais ne présente pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds...) et l'offre vélo du territoire n'est pas destinée à une clientèle familiale ou de novices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2.5 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et la liaison présente un ou plusieurs points noirs : carrefour important non aménagé, ronds points non aménagés, trafic poids lourd régulier (par exemple, zone industrielle ou commerciale) : le prestataire ne peut pas être labellisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.3 Le prestataire dispose d'un support (carte, plan ou texte) qui décrit ce trajet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.4 le prestataire s'engage à informer ses clients sur ce trajet en faisant figurer les indications sur ses documents de communication, son site internet et lors des contacts mails / téléphoniques avec la clientèle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Être accueilli : vous, votre vélo, vos sacoches ...				
2.1 Le prestataire est facilement joignable :				
2.1.1 les coordonnées du prestataire sont facilement trouvables en ligne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.1.2 les coordonnées du prestataire sont affichées sur place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2 Le prestataire accueille physiquement ses clients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3 Le prestataire peut en plus du français accueillir ses clients en anglais.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4 Le prestataire fournit de la documentation :				
2.4.1 sur les offres d'itinéraires vélo du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4.2 touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.5 Le prestataire fournit des conseils sur :				
2.5.1 les itinéraires vélo de proximité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.5.2 sur les sites de visites, la restauration, les activités à proximité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.6 Le prestataire fournit des informations :				
2.6.1 sur les services locaux dont les cyclistes pourraient avoir besoin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.6.2 le prestataire fournit des informations de base sur la marque Accueil Vélo : ses objectifs, ses catégories	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.7 Le labellisé Accueil Vélo s'engage à participer aux rencontres organisées sur le territoire par l'Office de tourisme et/ou le référent sur l'offre vélo comme sur la mise en réseau des prestataires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Pouvoir stationner gratuitement votre vélo sur place ou à proximité grâce à des arceaux OU à un local fermé, sécurisé et de plain-pied.				
Rappel : La saturation des parkings vélo publics ne peut invalider le critère. Néanmoins, dans ce cas, il faut encourager le prestataire à communiquer avec son référent AV et la collectivité de son territoire pour trouver des solutions.				
3.1 le prestataire met à disposition, à minima 5 arceaux, devant son établissement, à proximité immédiate ou sur le domaine public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2 le prestataire met à disposition un abri fermé, couvert, sécurisé et de plain-pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3 l'équipement permet d'accueillir tous les types de vélos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4 L'emplacement des stationnements vélos est plus proche des bâtiments d'accueil que les parkings voiture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Grille d'évaluation activité de loisirs

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
4. Pouvoir déposer vos sacs et bagages le temps de votre pause via un service de gardiennage, de casiers, de consignes (gratuit ou payant). Ce service peut ne pas être proposé pour des raisons de sécurité – par exemple, pour cause de dispositif vigipirate				
4.1 Le prestataire propose le temps de l'activité un service de gardiennage / de casiers / de consignes gratuit ou payant pour ses clients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.2 Le prestataire indique une consigne à bagages distante de 500 mètres maximum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.3 Le prestataire candidat à la labellisation informe ses clients sur ce service lors de ses contacts par mail ou téléphone et affiche l'information dans son espace d'accueil lorsque cela est possible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Pouvoir recharger votre téléphone, votre GPS pendant la pause				
Rappel : Ce service est proposé uniquement aux clients des prestataires. Il n'est pas obligatoire que le labellisé Accueil Vélo surveille le téléphone / le GPS pendant son chargement. Le touriste à vélo doit être informé que cette recharge se fait sous sa responsabilité et être invité à attendre auprès de la prise la fin du chargement.				
5.1 Le prestataire propose à ses clients une prise où brancher un chargeur de téléphone / GPS pendant l'activité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. Pouvoir recharger la batterie de votre VAE le soir à l'étape ; ce service peut ne pas être proposé pour raison de réglementation dans certains monuments historiques par exemple.				
Rappel : La gratuité ou la tarification de cette recharge sont laissées à l'appréciation du labellisé. Sachant que le coût d'une recharge de batterie d'un VAE s'établit selon la puissance de la batterie entre 5 et 11 centimes d'euros. Si le prestataire décide de facturer cette recharge, l'information devra être précisée en amont lors de la communication avec le client.				
6.1 Le prestataire propose une solution de recharge des batteries VAE à ses clients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.2 Le prestataire indique la borne de recharge la plus proche, s'il ne propose pas de solution de recharge sur place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7. Avoir à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries : matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied et vous indiquer le réparateur le plus proche.				
Rappel : Il n'est pas attendu que le prestataire réalise les opérations d'entretien ou les petites réparations. Je précise au prestataire qu'il doit renouveler les consommables du kit de réparation.				
7.1 Le kit de réparation comprend tous les éléments listés, sachant qu'il n'y a pas de dérogation possible :				
7.1.1 matériel pour crevaison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.1.2 jeu de clés standard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.1.3 lubrifiant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.1.4 pompe à pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Critère thématique obligatoire	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Si vous décidez de faire une pause pour une activité sportive ou de loisirs chez un labellisé Accueil Vélo vous aurez, en plus des engagements socle et du stationnement vélo sécurisé, accès à un point d'eau				
1.1 Le stationnement vélo au plus proche est à valider avec les critères socles liés au stationnement (cf. 3.4).				
1.2 Des toilettes sont :				
1.2.1 mises à disposition ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2.2 à proximité (moins de 300 mètres).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.3 Un point d'eau est :				
1.3.1 mis à disposition ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.3.2 à proximité (moins de 300 mètres).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date et signature du référent :

Date et signature de l'établissement évalué :